

**AVENANT
A LA CONVENTION FINANCIERE 2024
AVEC LE COMITE DES FETES**

Annexe à la délibération n°023-2024 du 28 mars 2024

Entre les soussignés :

Commune de JONQUIERES SAINT VINCENT

Hôtel de Ville - 30300

Représentée par son maire, Monsieur Jean-Marie FOURNIER,

Et :

Comité des Fêtes

Café du progrès – 13 Place de la Mairie – 30300 JONQUIERES SAINT VINCENT

Représentée par son président, Monsieur Florian BARRANCO,

Considérant la convention financière 2024 conclue par délibération n°006-2024 du 29 février 2024,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Le montant de la subvention allouée à l'association Comité des Fêtes pour l'animation festive de la commune en 2024 est porté à 38.500 €.

La subvention sera versée en deux acomptes et un solde, dont le montant s'élève à 8.500 €.

Article 2

Le présent avenant modifie les dispositions des articles 4 et 5 de la convention financière. Les autres articles de la convention sont inchangés.

Fait à Jonquières Saint Vincent le 28 mars 2024

**Pour la commune
Le Maire
Jean-Marie FOURNIER**



**Pour l'association
Le Président
Florian BARRANCO**